

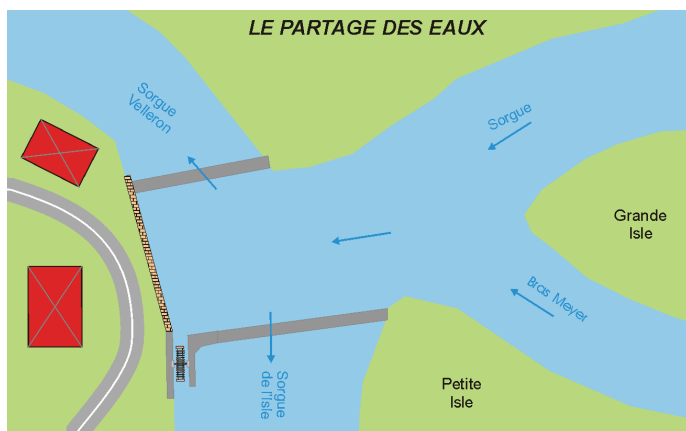
La newsletter de L'Isle-sur-la-Sorgue

www.islesurlasorgue.fr



Les travaux dans votre ville

▼ Confortement du seuil du Partage des eaux



Des travaux d'urgence sont réalisés au Partage des eaux sur l'avenue Voltaire Garcin, à l'angle du Partage des eaux ainsi que sur le quai nord du site. Ils ont pour but de consolider un point de dégradation avancée sur la partie ali-

mentant la Sorgue de Velleron. Il s'agit d'un affouillement, phénomène d'érosion provoqué par le courant d'un cours d'eau et qui provoque des brèches ou cavités creusées au niveau de la partie immergée de l'ouvrage et de la berge sur laquelle il est ancré. Réalisés par le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, les travaux ont un impact sur la circulation qui est interdite sur l'avenue Voltaire Garcin au niveau du Partage des eaux du jeudi 5 au mardi 31 octobre (7h30-10h). Déviation par le Camin di Gaffo.

▼ Remplacement d'équipements électriques (haute tension)



Au cours du mois, des travaux de remplacement sur le réseau de distribution haute tension du Portalet sont mis en oeuvre par la société F.G.M. pour le compte d'Enedis. Afin de permettre le déroulement des travaux en toute sécurité, la circulation sur les : avenue du Portalet,

quai Clovis Hugues, rue du 4 septembre et parking de l'Escargot sera perturbée jusqu'au 27 octobre 2017 (sauf week-ends). Il sera notamment interdit de stationner sur le parking de l'Escargot côté Sorgue ainsi qu'au début du quai Clovis Hugues sur un emplacement de livraison et sur quatre places de parking.

▼ Travaux à Petit-Palais



Depuis la fin du mois d'août, des travaux de renforcement de l'alimentation d'eau potable sont mis en œuvre à Petit-Palais par l'entreprise Faurie SAS pour le compte du Syndicat Durancé Ventoux. Durant la dernière quinzaine du mois d'octobre, la société achèvera le chantier par la réalisation, notamment, de rebouchages et d'enrobés.

▼ Coupure d'électricité

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de ses clients, Enedis programme des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité vendredi 20 octobre de 9h à 13h dans les rues / quartiers suivants : 3950, 3363, 2864, 2886, 3030, 3048, 3084 route de Cavaillon, les Vignères, 54 chemin des Jonquiers, quartier les Fourches, 207 allée de Campredon, 1, 111, 187, 251, 277, 54, 3570 chemin des Jonquiers, Les Jonquiers route de Cavaillon, 3363 quartier Les Jonquiers.

▼ Info sécheresse

Depuis le 1^{er} août dernier, le préfet de Vaucluse a renforcé les mesures de restriction de l'usage de l'eau en classant notre territoire en situation « alerte renforcée ». Toujours en cours en raison d'une sécheresse qui se poursuit malgré l'automne, il est important de respecter les restrictions de l'usage de l'eau, à l'instar des services techniques de la Ville qui appliquent ces obligations sur le domaine public.

Pour rappel, voici les mesures à respecter :

- Interdiction de prélever et d'irriguer de 8h à 20h, à l'exception de la micro aspersion, goutte à goutte, des cultures en godets et semis.
- Interdiction totale d'arroser les pelouses, espaces verts et sportifs de toute nature.
- Interdiction d'arroser de 8h à 20h les fleurs, jardins potagers et plantes en pots
- Interdiction de remplir les piscines existantes. La mise à niveau nocturne est autorisée.
- Interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage, à l'exception des obligations réglementaires, techniques et liées à la sécurité.
- Interdiction de laver les voiries, sauf impératif sanitaire
- Arrêt des fontaines sauf celles en circuit fermé.
- Réduction des consommations d'eau de 30 % pour les activités industrielles et commerciales raccordées à un réseau public d'eau potable
- Interdiction de remplir ou les plans d'eau de loisir.

Le non respect des mesures édictées expose le contrevenant à une amende de 5^e classe et à des poursuites pénales.